



Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°03/26

Objet de la délibération : Budget Primitif 2026

L'an deux mille vingt-six
et le trois février
le Comité Syndical du Syndicat mixte
de gestion des nappes de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Xavier DUFOUR, M. Lionel ESCOFFIER, M. Jean-Pierre FRICKER, M. Patrick GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Frédéric SABATIER, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Yves WIGT.

➤ Procurations :

de Madame Céline CHIOUSSE à Madame Anne-Claire ORIOL
de Monsieur Didier REAULT à Monsieur Michel PERONNET
de Monsieur Gérard QUAIX à Monsieur Jean-Pierre FRICKER
de Madame Magali RAMOS à Madame Marylène BONFILLON
de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT
de Monsieur Pierre RAVIOL à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET
de Monsieur Noël ROUQUET à Monsieur Xavier DUFOUR
de Madame Marie-France SOURD à Monsieur Daniel HIGLI
de Madame Christiane SALLE à Monsieur Frédéric SABATIER

➤ Membres à voix consultative :

M. Alfred LEXTRAIT
M. Jean-Louis PLAZY

Membres à voix délibérative en exercice : 31

Membres à voix délibérative présents : 16

Membres à voix délibérative présents exprimés : 16

Procurations : 9

Membres à voix délibérative (présents exprimés + procurations) : 25

Secrétaire de séance : Daniel HIGLI

Rapporteur : Madame Céline TRAMONTIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

Afin de permettre au Syndicat de fonctionner pour l'exercice 2026, il convient de le doter d'un budget primitif.

Le projet de budget que Madame la Présidente soumet au Comité syndical est fidèle au rapport d'orientations budgétaires présenté lors de la séance du 10 décembre 2025 moyennant quelques ajustements marginaux relatifs à l'actualisation des résultats et des besoins notamment concernant le remplacement d'un véhicule de service accidenté en décembre.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet au comité syndical de déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Ce budget, présenté selon la nomenclature comptable M57, est bien évidemment équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Il intègre d'une part les recettes pour lesquelles il existe d'ores et déjà des garanties quant à leur perception, et d'autre part, les dépenses, de fonctionnement et d'investissement, qui viennent en emploi de ces recettes.

Les recettes comprennent les participations financières des membres et les subventions des partenaires tels que l'Agence de l'Eau, l'Europe au titre du FEDER et le dispositif CAMH-CRAU (assistance technique aux membres dans le cadre de marché de quasi-régie ou de coopération public-public).

Les dépenses pour 2026 concerneront :

→ **En section de fonctionnement :**

- les charges de personnel
- les dépenses à caractère général parmi lesquelles :
 - La poursuite des suivis patrimoniaux quantitatifs, qualité, salinité
 - La finalisation de l'étude de caractérisation de la pollution aux PFAS dans le secteur Istres aval/Fos en partenariat avec le GPMM
 - L'animation de notre réseau d'observateurs citoyens de la nappe en partenariat avec l'IECP
 - La fin de l'étude du potentiel d'exploitation des nappes profondes (1er semestre 2026)
 - L'étude Volume Prélevable (EVP) et modèle numérique de la nappe : Détermination du volume maximal prélevable en fonction des scénarios de recharge de la nappe
 - L'élaboration d'un nouveau plan d'actions 2026/2028 pour la préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable et la mise en œuvre de la 1ère année
 - La poursuite de l'animation du dispositif de Paiement pour Services Environnementaux des exploitations agricoles engagées, carte d'occupation des sols PSE et le diagnostic territorial pour la période suivante 2028-2032 si la candidature déposée est retenue par l'Agence de l'Eau
 - La poursuite de l'accompagnement des plans et projets d'aménagement à travers la rédaction de porters à connaissance et d'avis

- Le dépôt du dossier labellisation EPTB au 1er trimestre 2026
- Lancement de l'étude Rollier d'Europe (non lancé en 2025 suite à l'absence de la chargée de missions)
- La poursuite de la définition des trames verte et turquoise
- Mise en œuvre du 2ème programme pédagogique à destination des scolaires en partenariat avec le CPIE
- Le renouvellement du concours de dessins
- La réalisation d'une série de mini vidéos accompagnant le diagnostic territorial du SAGE
- L'organisation d'un festival de l'eau pour juin 2026 (année des 20 ans du SYMCRAU)
- L'organisation d'un colloque scientifique à l'automne 2026

→ **En investissement, il s'agira de financer essentiellement :**

- Du matériel d'hydrométrie,
- Du matériel informatique et logiciel
- D'un véhicule en remplacement du véhicule accidenté en décembre 2025 et déclaré non roulant par l'expert suite à l'expertise du 11/12/2025

Le Comité :

OUI l'exposé de Madame la Présidente ;

APRES en avoir délibéré ;

A L'UNANIMITE des membres présents ;

APPROUVE le Budget Primitif 2026 par nature section par section et chapitre par chapitre, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 : « Charges à caractère général » (dont études 380 000 €)	633 204.00 €	74 : « Dotations et participations » <i>(dont participation des membres 358 275.71 €)</i>	1 088 428.35 €
012 : « Charges de personnel »	594 500.00 €	75 : « Autres produits de gestion courante »	22 000.00 €
65 : « Autres charges de gestion courante »	456 700.00 €	70 : « produits de services » – cahm-crau »	14 000.00 €
67 : « Charges spécifiques »	500.00 €	013 : « atténuation de charges »	5 000.00 €
Total dépenses réelles	1 684 904.00 €	Total recettes réelles	1 129 428.35 €
OPERATIONS D'ORDRE			
042 – 68 « dotations amortissements et provisions »	88 000.00 €	042 – 77 : « Amortissements des subventions d'investissement »	60 000.00 €
Total dépenses d'ordre	88 000.00 €	Total recettes d'ordre	60 000.00 €
		R002 : « excédent de fonctionnement reporté de 2025 »	583 475.65 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 772 904.00 €	Total des recettes de fonctionnement	1 772 904.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
20 : « Immobilisations incorporelles »	32 000.00 €	024 : « produits des cessions d’immobilisations »	5 200.00 €
21 : « Immobilisations corporelles »	84 415.07 €	13 : « Subvention d’investissement »	5 000.00 €
Total dépenses réelles	116 415.07 €	Total recettes réelles	10 200.00 €
OPERATIONS D’ORDRE			
040 - 13 « Subventions d’investissement »	60 000.00 €	040 – 28 : « amortissements des immobilisations »	88 000.00 €
Total dépenses d’ordre	60 000.00€	Total recettes d’ordre	88 000.00 €
RESTES A REALISER 2025			
RESTES A REALISER 2025 « Immobilisations incorporelles »	0.00 €	RESTES A REALISER 2025 « Subventions d’investissements »	0.00 €
		R001 : « solde d’exécution positif reporté de 2025 »	78 215.07 €
Total des dépenses d’investissement	176 415.07 €	Total des recettes d’investissement	176 415.07 €

Le budget primitif 2026 s'élève à 1 949 319.07 €.

AUTORISE Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) ;

FIXE la participation statutaire des membres du SYMCRAU pour l'exercice 2026 come établi dans le tableau ci-après :

MEMBRES	TAUX STATUTAIRE	PARTICIPATION 2025	PARTICIPATION 2026
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	60,90%	216 296,69 €	216 296,69 €
ACCM	19,20%	68 196,36 €	68 196,36 €
CCVBA (remplacement Mouriès Aureille)	1,60%	5 683,00 €	5 683,00 €
GPMM	18,30%	64 999,66 €	64 999,66 €
TOTAL MEMBRES TAUX STATUTAIRE		355 175,71 €	355 175,71 €
CA13	FORFAIT	3 000,00 €	3 000,00 €
UBC	FORFAIT	100,00 €	100,00 €
TOTAL MEMBRES FORFAIT		3 100,00 €	3 100,00 €
TOTAL MEMBRES		358 275,71 €	358 275,71 €

AUTORISE Madame la Présidente à signer la délibération du budget primitif 2026 et le budget primitif 2026 ;

AINSI fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU,
Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.